MINISTÈRES
ÉCONOMIQUES
ET FINANCIERS

Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat Général

Action sociale
Finances

Délégation de l'action sociale du Bas-Rhin

Strasbourg, le 18 juin 2025

Votre enfant quitte le collège :

Le CDAS lui attribue une "Aide Culture" de 30 €

Cette aide est attribuée en une seule fois sans condition de ressources.

Elle sera disponible sur une carte SWILE.

La prestation "Chèque Culture" en faveur des enfants qui quittent le collège, mise en place en 2014 par les membres du Conseil Départemental de l'Action Sociale, est reconduite en 2025.

Cette aide concerne les enfants qui quittent le collège, quelques soient leur âge et leur orientation scolaire. Compte-tenu des réductions budgétaires, le montant est ramené à 30 € par enfant (au lieu de 40 €).

Ouverture des inscriptions : jeudi 19 juin - Fin des inscriptions : mardi 30 septembre 2025
(passé ce délai, aucune demande ne pourra être prise en compte)

Documents à produire :

Les parents dont les enfants remplissent les conditions doivent transmettre leur demande sur Démarches Simplifiées, en joignant les pièces suivantes :

Copie du document justifiant l'inscription de l'enfant dans un établissement scolaire d'enseignement général, technique ou professionnel.

Délégation de l'action sociale du Bas-Rhin
Cité administrative Gaujot - rdc bâtiment C - porte 514 - rue du Maréchal Juin - CS 50016 - 67084 Strasbourg cedex
tél : 03 88 88 56 50 - 06 64 68 32 90 - *actionsociale.67@finances.gouv.fr*